

Ecolo-GIC - Conseil Communal du 25 septembre 2024

Point 2 : Modification budgétaire N°1 CPAS

Le détail fait 32+25+10 soit 67 pages de chiffres, c'est beaucoup et en campagne électorale, je n'ai pas le temps d'éplucher ces chiffres. Pourrait-on avoir des explications du pourquoi de ces augmentations et diminutions de crédit ?

Point 3 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du suivi administratif et financier de la Maison de la Forêt

En consultant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, je constate que les 3 premières étapes de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont essentiellement des missions administratives de rédaction de courrier, de délibération du Collège et de relectures juridiques pour la somme de 37 700€ HTVA et que l'étape 4, c'est-à-dire le suivi du marché de travaux (**en option**) est chiffrée à 36 800€ HTVA.

Et si je comprends bien, ce soir, nous donnons notre accord pour 37 700€ HTVA soit 45 617€ TVAC pour confier au BEP le suivi administratif des étapes suivantes :

Etape 1 : Passation des marchés

Etape 2 : Publication et suivi

Etape 3 : Analyse des offres

Et dans quelques semaines, le Collège nous demandera un accord pour l'option « suivi de chantier » pour 36 700€ soit 44 528€ TVAC.

Si je fais la somme de ces 2 montants 45 617+44 528 = 90 145€. Pour cette somme n'y a-t-il moyen soit d'engager du personnel communal compétent ou de faire appel à un bureau spécialisé privé moins cher et plus efficace? Quand on connaît l'expérience du Bercet avec le BEP où plus de 100 000€ ont déjà été dépensés pour ce projet mis ensuite au frigo par le Collège en janvier 2024.

Point 7: PIC-PIMACI 2022-2024 travaux d'aménagement de la rue de la Platinerie à Petigny

La rue de la Platinerie est reprise dans le réseau de points nœuds qui sont des circuits vélos très développés en Flandre et qui depuis quelques années s'étendent en aussi en Wallonie.

La rue de la Platinerie fait partie intégrante de ce réseau de points nœuds, cela à tout son sens car cette rue est un itinéraire vélo facile et agréable pour se rendre au barrage du Ry de Rome.

J'ai constaté en consultant le Cahier des Charges et les plans que rien n'est prévu pour les cyclistes malgré le fait que ce sont des subsides PIMACI, c'est-à-dire des subsides dans le cadre d'un Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité. C'est une obligation de la Région de prévoir, pour toute rénovation de voirie, des aménagements pour la mobilité active. Il semble que vous ne respectez pas la réglementation et donc en signe de protestation, je voterai contre.

Point 11 : Maison de la Forêt – Aménagement scénographique

Vu ces commandes supplémentaires, il est temps de faire le point sur les impacts financiers de celles-ci
Le budget de 312 395€ TVAC pour la scénographie, est-il compris dans le budget ?

A combien le budget total de la Maison de la Forêt est-il estimé aujourd'hui en comptant l'architecte, les études, la construction, les aménagements intérieurs et extérieurs, les missions du BEP,...

Quels sont les subsides attendus et leurs conditions d'octrois ?

Vu ces commandes supplémentaires, il est temps de faire le point sur les impacts financiers de celles-ci.

Point 33 : Vente de bois marchands

Extrait du PV du CC 25 novembre 2021 la motion de soutien à la filière bois locale.

DÉCIDE,

A l'unanimité,

Article 1 : d'activer systématiquement la possibilité de vente de gré à gré de 15% de ses grumes pour assurer à nos scieurs locaux un approvisionnement à un prix juste et maintenir ainsi la viabilité de leurs entreprises

Article 2 : d'organiser les lots de façon à ce qu'ils soient intéressants pour nos scieurs, principalement intéressés par le chêne

Article 3 : de prévoir des lots n'excédant pas 35.000€ Article 4 : de n'utiliser pour les projets communaux que du bois local en veillant à introduire systématiquement dans ses cahiers des charges, des clauses environnementales, climatiques et sociales, lui permettant de privilégier le circuit court "bois" : bac à fleurs, panneaux didactiques, travaux de construction et de transformation qu'ils soient intérieurs (planchers, escaliers,) ou extérieurs (bardages)

Dans les documents que j'ai consultés concernant la décision du Collège de ce mois d'août de vendre des bois, nulle part, on ne fait référence à ce que 15% des grumes vendues par Couvin soient réservés à nos scieurs locaux, principalement intéressés par le chêne.

Comment vous expliquez le non-respect par le Collège d'une décision votée en CC ?

Point 34 : Convention de collaboration entre la commune de Couvin, le DNF et le Parc National dans le cadre de la mise en application de la Charte Forestière

Bonne initiative dans la bonne direction pour bientôt adopter le plan d'aménagement forestier qui nous permettra de retrouver de nouveau la certification forestière de nos bois.

Question d'actualité n°1 : Panneaux électoraux sur la place Général Piron

Pourquoi n'y a-t-il plus de panneaux électoraux sur la place Général Piron ?

Question d'actualité n°2 : Trame noire PV du Collège du 26 août adaptation des cabines électriques en vue de mieux gérer l'éclairage électrique la nuit

Extrait du PV du collège du 26 août dernier ;

...a) Réduction de la pollution lumineuse par divers moyens :

1. Suppression des points lumineux inutiles sur les voiries communales, perturbant la biodiversité ;

1. Réduction de l'éclairage public en éteignant certains quartiers ou en adaptant la luminosité pendant une partie de la nuit, grâce à l'ajustement des cabines électriques permettant un contrôle par quartier;

2. Diminution de l'éclairage sur les biens publics après un diagnostic des installations existantes;

3. Régulation de l'éclairage des biens privés (surfaces commerciales, enseignes lumineuses, parkings, etc.)....

....Considérant que l'adaptation de ces cabines permettra de piloter l'éclairage public dans les quartiers concernés, en éteignant la lumière durant une partie de la nuit lorsqu'elle n'est pas essentielle à la sécurité publique, tout en permettant une remise en service facile en cas de besoin (par exemple, lors d'évènements);....

...Considérant qu'en réponse aux crises de la biodiversité et du climat, la réduction de l'éclairage nocturne est une mesure essentielle pour préserver la richesse biologique et l'équilibre des écosystèmes de notre région, tout en réduisant notre consommation énergétique et notre empreinte carbone ;...

DECIDE,

Article 2 : d'approuver la démarche d'adaptation d'une trentaine de cabines électriques, en collaboration avec le Parc National ESEM et le Gestionnaire de Réseau ;

Je me réjouis de ces décisions et j'aimerais savoir : Quel est l'élément qui a fait changer d'avis le Collège concernant l'extinction de l'éclairage public quand lors du CC du 25 avril dernier le point complémentaire que j'ai déposé au nom d'Ecolo-GIC demandait l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h a été rejeté par 17 non, 2 abstentions et un oui ?

Question d'actualité n°3 : les aides maternelles dans les écoles communales

Fin août, nous avons appris que la demande afin d'obtenir 10 aides maternelles n'avait pas été acceptée parce que la commune de Couvin ne rentrait pas dans les critères alors que les communes de Viroinval et Chimay elles rentraient bien dans les critères.

Mes questions ;

Est-ce que le problème des critères à remplir a été réglé avec le ministre de Tutelle ?

Quelle solution a été mise en place début septembre ? Et maintenant ?

A-t-elle un impact financier pour la commune ?

Les aides maternelles de l'année scolaire passées ont-elles été réintégrées ? Et si oui comment ?

Comment les parents et les instituteurs ont-ils vécu cette situation ?